CORRIGÉ NON OFFICIEL

CAP (Étancheur du bâtiment et des travaux publics)

Enseignement moral et civique

Édition 2026

Proposition de corrigé du sujet blanc FormaV, rédigée pour s'entraîner. Ce n'est pas un document officiel de l'examen.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Étancheur, veuillez visiter :
capetancheur.fr/annales-sujets-et-corriges

CAP Étancheur

Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique

Édition 2026 • Code sujet : FV-ENT-EG1-HGEMC • Durée : **2 heures** • Coefficient : **3**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. La République française et la construction de la citoyenneté (4 questions) **Page 3**

2. Aménager les territoires face aux enjeux environnementaux (4 questions) **Page 5**

3. Liberté d'expression, information et responsabilité citoyenne (4 questions) **Page 9**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 11**

Sujet associé **(PDF) :** https://capetancheur.fr/assets/annales/cap-etancheur/Enseignement moral et civique/2026/CAP (Étancheur du bâtiment et des travaux publics) - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

FormaV - document d'entraînement non officiel

1. La République française et la construction de la citoyenneté

Le candidat analyse de manière critique un extrait adapté du discours de René Viviani, prononcé en 1905 pendant les débats sur la séparation des Églises et de l'État. Il le replace dans son contexte, relie ses idées aux principes républicains et en évalue la portée et les limites, en s'appuyant sur des repères historiques.

Analyse critique du document historique

Question 1.1. Présentez le document DT 1 en précisant sa nature, son auteur, sa date, son destinataire et son contexte historique.

DT 1 est un extrait adapté d'un discours politique prononcé à la Chambre des députés le 9 décembre 1905. Son auteur, René Viviani, est député et rapporteur du projet de loi de séparation des Églises et de l'État. Il s'adresse aux députés réunis en séance publique. Le discours intervient pendant les débats sur cette loi, dans un contexte de tensions entre les partisans d'une République laïque et les défenseurs d'une place institutionnelle de l'Église catholique.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Discours politique de René Viviani, prononcé devant les députés le 9 décembre 1905, pendant les débats sur la séparation des Églises et de l'État.

Question 1.2. Relevez et expliquez deux idées essentielles défendues dans le document DT 1, puis montrez les valeurs ou principes républicains auxquels elles se rattachent.

Viviani défend deux idées essentielles. D'abord, l'État ne reconnaît ni ne finance aucun culte : il doit rester neutre et séparé des institutions religieuses. Ensuite, il garantit à tous les citoyens la liberté de conscience, c'est-à-dire le droit de croire ou de ne pas croire. Ces idées se rattachent à la laïcité et aux libertés individuelles. La neutralité de l'État protège aussi l'égalité des citoyens, quelles que soient leurs convictions religieuses. Le texte présente donc la laïcité comme une garantie commune, et non comme une hostilité envers les religions.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Le discours défend la neutralité de l'État, la laïcité, la liberté de conscience et l'égalité des citoyens quelles que soient leurs convictions.

Question 1.3. Confrontez le document DT 1 à deux repères historiques du tableau et expliquez ce que cette confrontation permet de comprendre.

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 affirme la liberté et l'égalité en droits. La liberté de conscience défendue par Viviani s'inscrit dans cet héritage des libertés. En 1958, la Constitution définit la République comme démocratique et laïque : elle confirme ainsi la place durable de la laïcité dans les institutions. Ces repères montrent que les principes républicains se construisent dans le temps : ils sont affirmés dans les textes, puis consolidés par les institutions. Le discours de 1905 éclaire une étape de ce processus.

FormaV - document d'entraînement non officiel

✓ RÉPONSE À RETENIR

1789 affirme les libertés et l'égalité en droits ; en 1958, la Constitution établit une République démocratique et laïque.

Question 1.4. Présentez la portée et une limite du document DT 1 pour comprendre la construction de la citoyenneté en France.

Le discours montre comment la séparation des Églises et de l'État est défendue en 1905 au nom de la liberté de conscience et de la neutralité publique. Il éclaire donc une étape importante de la construction d'une citoyenneté républicaine commune. Sa limite tient à sa nature : c'est un extrait adapté d'un discours politique engagé en faveur du projet de loi. Il ne présente ni l'ensemble des débats ni les effets concrets de la loi. À lui seul, il ne retrace pas toutes les étapes de l'évolution de la citoyenneté en France.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le document éclaire la défense de la laïcité en 1905, mais son extrait engagé ne montre ni tous les débats ni toute l'évolution de la citoyenneté.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2. Aménager les territoires face aux enjeux environnementaux

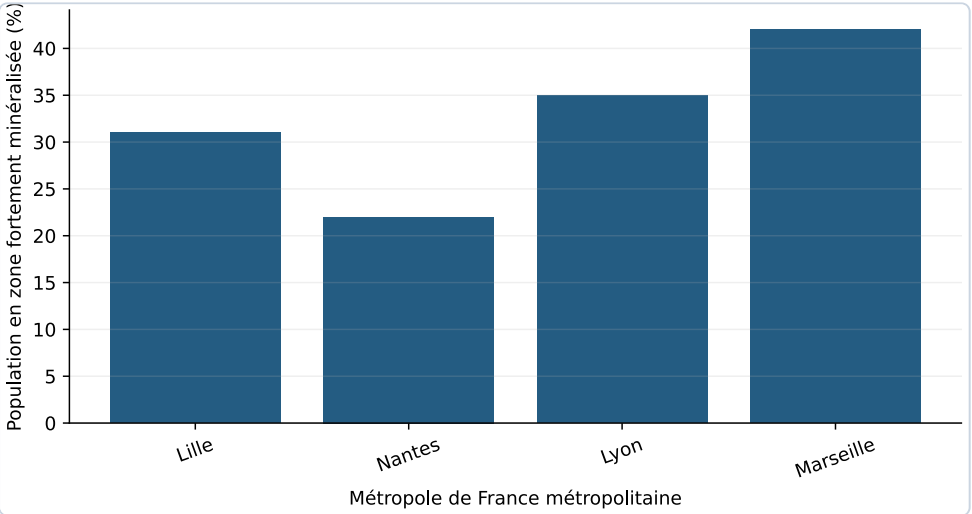
Le candidat étudie les inégalités d'exposition aux fortes chaleurs à partir de données sur la minéralisation et la végétalisation à Lille, Nantes, Lyon et Marseille. Il doit comparer et localiser les indicateurs à l'échelle nationale, expliquer les enjeux d'aménagement et de cohésion sociale, puis proposer des mesures d'adaptation.

Dynamiques territoriales et transition écologique

Question 2.1. Décrivez la répartition des zones fortement minéralisées dans les quatre métropoles présentées dans le document DT 2. Identifiez la métropole la plus exposée et celle qui l'est le moins.

Les quatre métropoles étudiées se situent en France métropolitaine. La part de la population en zone fortement minéralisée varie de 22 % à Nantes à 42 % à Marseille : l'exposition est donc inégale. Lille se trouve dans le Nord, Nantes dans l'Ouest, Lyon dans le Sud-Est et Marseille dans le Sud. Les surfaces bâties, bitumées ou bétonnées emmagasinent la chaleur et accroissent localement le risque d'îlot de chaleur. Les valeurs intermédiaires se situent à Lille et à Lyon.

Métropole	Population en zone minéralisée
Lille, Nord	31 %
Nantes, Ouest	22 %
Lyon, Sud-Est	35 %
Marseille, Sud	42 %

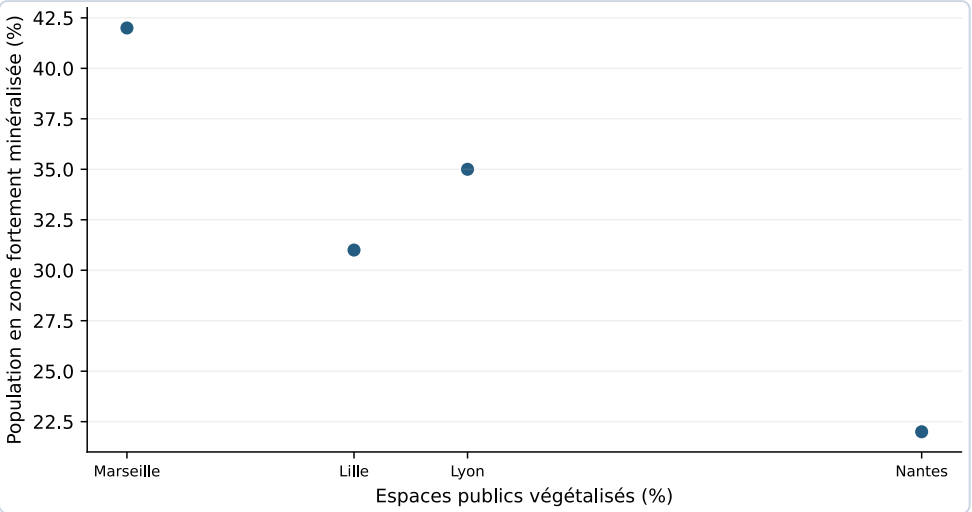


✓ RÉPONSE À RETENIR

Marseille est la plus exposée (42 %), devant Lyon (35 %) et Lille (31 %). Nantes est la moins exposée (22 %).

Question 2.2. Montrez, à partir de deux comparaisons chiffrées, le lien entre la végétalisation des espaces publics et l'exposition aux îlots de chaleur urbains.

Les données montrent une association entre une végétalisation importante et une exposition plus faible aux îlots de chaleur. À Nantes, dans l'Ouest, 39 % des espaces publics sont végétalisés et 22 % de la population vit en zone fortement minéralisée. À Marseille, dans le Sud, les espaces végétalisés représentent 18 % et l'exposition atteint 42 %. Une seconde comparaison va dans le même sens : Lyon compte 27 % d'espaces végétalisés et 35 % d'exposition, contre 18 % et 42 % à Marseille. La végétation procure ombre et évapotranspiration.



✓ RÉPONSE À RETENIR

Nantes et Lyon, plus végétalisées que Marseille, présentent une part de population en zone fortement minéralisée plus faible.

Question 2.3. Expliquez pourquoi les effets des fortes chaleurs constituent un enjeu d'aménagement du territoire et de cohésion sociale.

Les fortes chaleurs sont un enjeu d'aménagement car le bâti et les surfaces imperméables stockent la chaleur, tandis que les espaces végétalisés la réduisent localement. Les collectivités doivent donc adapter les espaces urbains et répartir les aménagements selon les besoins.

- Les habitants des quartiers très minéralisés sont davantage exposés.
- Les personnes âgées, les jeunes enfants et les personnes vivant dans des logements mal adaptés peuvent subir davantage les effets sanitaires.
- Un accès inégal à l'ombre et aux espaces frais renforce les inégalités entre quartiers et fragilise la cohésion sociale.

La réponse doit donc protéger en priorité les populations et les secteurs les plus vulnérables.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Fortes chaleurs : aménagement et cohésion sociale

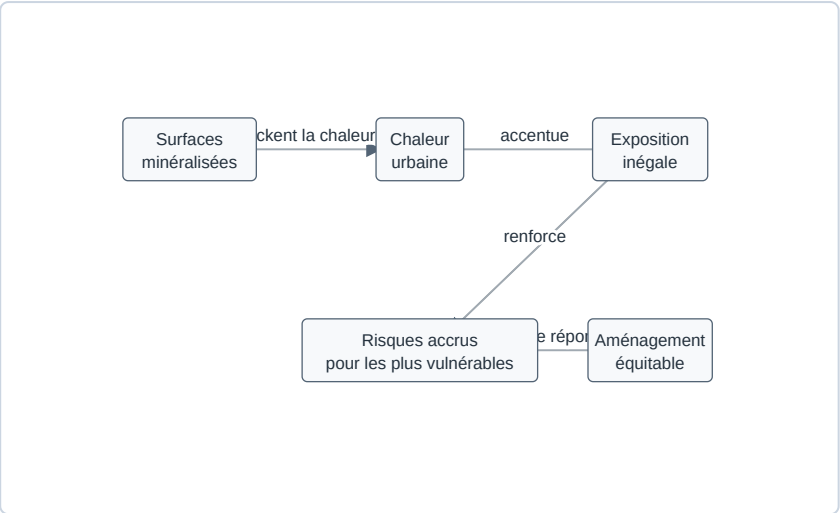


Schéma explicatif des mécanismes et de l'enjeu d'équité.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les quartiers minéralisés et les habitants vulnérables sont davantage exposés : l'adaptation doit être ciblée et équitablement répartie.

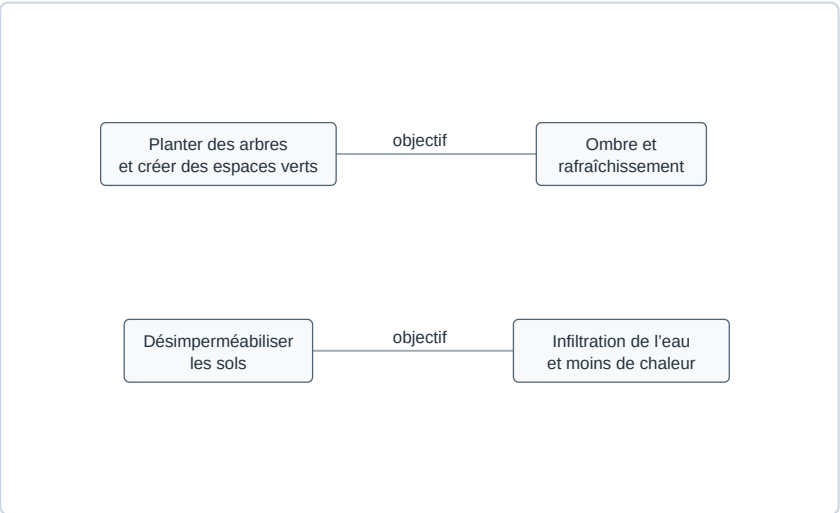
Question 2.4. Proposez deux actions d'adaptation pouvant être conduites par une collectivité territoriale. Pour chacune, précisez l'objectif recherché.

Une collectivité territoriale peut agir sur les espaces publics et les sols pour réduire les effets des fortes chaleurs. Deux mesures sont adaptées aux mécanismes décrits dans le document :

1. Planter des arbres et créer des espaces verts dans les quartiers minéralisés : apporter de l'ombre et rafraîchir l'air par évapotranspiration.
2. Désimperméabiliser des cours, places ou trottoirs : favoriser l'infiltration de l'eau et limiter l'accumulation de chaleur.

Les secteurs les plus exposés et leurs habitants vulnérables peuvent être prioritaires.

Deux actions locales d'adaptation à la chaleur



Actions et objectifs cohérents avec les mécanismes décrits dans le DT 2.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Végétaliser les quartiers minéralisés pour apporter ombre et fraîcheur ; désimperméabiliser les sols pour favoriser l’infiltration et limiter la chaleur.

FormaV - document d'entraînement non officiel

3. Liberté d'expression, information et responsabilité citoyenne

Le candidat examine la diffusion, sur une messagerie de chantier puis sur un réseau social, d'une photographie accompagnée d'une accusation non vérifiée visant un collègue. À partir de l'article 11 de la Déclaration de 1789 et des notions fournies, il doit raisonner sur la liberté d'expression, la responsabilité, la vérification de l'information et le respect de la personne.

Enseignement moral et civique

Question 3.1. Identifiez le droit invoqué dans le document d'appui et expliquez pourquoi ce droit n'est pas absolu.

Le droit invoqué est la **liberté d'expression**, qui permet de communiquer ses pensées et ses opinions. L'article 11 de la Déclaration de 1789 précise toutefois que chacun doit répondre des abus de cette liberté prévus par la loi. Une accusation diffusée sans vérification peut porter injustement atteinte à la dignité et à la réputation du collègue. La liberté d'expression ne justifie donc ni des propos nuisibles ni une diffusion irresponsable d'informations, et ses limites sont fixées par la loi.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La liberté d'expression est garantie, mais chacun doit répondre des abus définis par la loi, notamment lorsqu'ils portent atteinte à une personne.

Question 3.2. Analysez les responsabilités des personnes qui ont créé puis relayé le message. Appuyez votre réponse sur deux notions du tableau.

Les personnes impliquées ont chacune une responsabilité, même si elles n'ont pas créé le message de la même manière :

- L'auteur de l'accusation doit vérifier les faits et répondre des conséquences de ses paroles.
- La personne qui relaie le message contribue à sa diffusion et doit aussi assumer les conséquences de son partage.

L'**esprit critique** impose de distinguer les faits des opinions avant de partager. Le **respect de la dignité** interdit les atteintes injustifiées à la personne visée.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> L'auteur et les personnes qui relaient le message doivent assumer les conséquences de sa diffusion et respecter la dignité du collègue visé.

Question 3.3. Proposez deux démarches permettant de vérifier l'information avant de la diffuser.

Avant tout partage, il faut suspendre la diffusion et examiner les éléments disponibles. Deux démarches permettent de vérifier l'information :

1. Demander des preuves à l'auteur et vérifier l'origine, la date et le contexte de la photographie.

FormaV - document d'entraînement non officiel

2. Recouper l’accusation auprès de sources indépendantes et fiables, ou demander des précisions aux personnes concernées.

Si les faits ne sont pas confirmés, il ne faut pas présenter l’accusation comme vraie ni la relayer.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Vérifier l’origine, la date et le contexte de la photographie, puis recouper l’accusation auprès de sources indépendantes et fiables.

Question 3.4. Formulez une décision civique argumentée permettant de concilier liberté d'expression, respect de la personne et respect de la loi.

Je demanderais le retrait de la publication et cesserais de la relayer tant que l’accusation n’est pas vérifiée. La personne peut ensuite exprimer son point de vue de façon factuelle, sans insulte ni atteinte injustifiée à la dignité du collègue. Cette décision préserve la liberté d’expression tout en assumant la responsabilité de ses actes et en respectant les limites fixées par la loi. Si nécessaire, le différend doit être signalé aux responsables compétents plutôt que réglé par une accusation publique.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Retirer la publication et cesser de relayer l’accusation non vérifiée; s’exprimer ensuite de façon factuelle, respectueuse de la personne et conforme à la loi.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Édition 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve EG1 du CAP Étancheur du bâtiment et des travaux publics, Édition 2026, code 26-CAP-EG1-HGEMC, dure 2 heures et a un coefficient 3. Elle étudie la laïcité et la citoyenneté, les îlots de chaleur urbains et la responsabilité liée à l'information. Elle évalue l'analyse documentaire, l'argumentation, l'interprétation de données et le raisonnement civique.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La loi de séparation des Églises et de l'État de 1905 affirme la neutralité de l'État et garantit la liberté de conscience.
- Les surfaces minéralisées emmagasinent la chaleur, tandis que les espaces végétalisés apportent ombrage et évapotranspiration.
- Dans les données du sujet, les métropoles plus végétalisées présentent généralement une moindre part de population en zone fortement minéralisée.
- La liberté d'expression s'exerce dans le respect de la loi, de la dignité des personnes et de la responsabilité individuelle.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour le document historique, préciser nature, auteur, date, destinataires et contexte, puis analyser ses idées, sa portée et une limite.
- En géographie, utiliser au moins trois données chiffrées, les comparer et localiser les métropoles en France métropolitaine.
- Organiser la présentation et distinguer les informations des documents, les connaissances personnelles et l'interprétation.
- Vérifier une information avant de la relayer et compléter puis rendre le document réponse DR 1 avec la copie.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment réussir l'analyse critique du document DT 1 ?

Présentez sa nature, son auteur, sa date, ses destinataires et son contexte. Expliquez ensuite deux idées, reliez-les aux principes républicains, confrontez le texte à deux repères historiques et terminez par sa portée et une limite.

Q : Comment démontrer le lien entre végétalisation et îlots de chaleur ?

Comparez les deux indicateurs dans au moins deux métropoles. Nantes associe 39 % d'espaces publics végétalisés à 22 % de population en zone minéralisée, contre 18 % et 42 % à Marseille. Présentez ces chiffres comme une comparaison des données.

Q : Comment organiser son temps pendant cette épreuve ?

L'épreuve dure officiellement 2 heures et comprend cinq minutes de préparation avant la présentation orale. Aucun minutage par partie n'est indiqué. Répartissez le travail selon les points (9, 7 et 4) et prévoyez de compléter et rendre le DR 1.

Q : Quels critères sont attendus pour l'argumentation orale ?

Les consignes demandent une argumentation organisée, un vocabulaire précis et un discours compréhensible. Appuyez vos réponses sur les documents et vos connaissances, distinguez faits et interprétation, et justifiez les données utilisées. Le barème indicatif total est de 20 points.

Sujet associé **associé (PDF) :** https://capetancheur.fr/assets/annales/cap-etancheur/Enseignement moral et civique/2026/CAP (Étancheur du bâtiment et des travaux publics) - Enseignement moral et civique - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources CAP (Étancheur du bâtiment et des travaux publics) : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

FormaV - document d'entraînement non officiel

Continue à t'entraîner

Retrouve tous les sujets et corrigés du CAP Étancheur, classés par épreuve et par année :
capetancheur.fr/annales-sujets-et-corriges

Pour réviser tout le programme avant l'examen, les Fiches de Révision du CAP Étancheur reprennent l'essentiel de chaque épreuve :
capetancheur.fr/fiches-de-revision

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.